

Syndicat C.G.T des personnels des associations

Léo LAGRANGE

https://www.cgtleolagrange.fr

AUGMENTEZ LES SALAIRES

Réforme des retraites, salaire, condition de travail...

Après les très fortes mobilisations des 19 et 31 janvier et des 7, 11 et 16 février, la CGT appel à de nouvelles journées interprofessionnelles les mardi 7, mercredi 8 mars et toutes journée de mobilisation en lien avec les salaires, les conditions de travail et les reformes anti-sociale comme la retraite.

La réforme des retraites s'avère encore plus brutale que ne le laissent entendre les différentes déclarations dans les médias. Au recul de l'âge s'ajoute une accélération de la durée de cotisations pour espérer une retraite complète.

Rien sur l'égalité femmes/hommes, rien sur la pénibilité, et des prétendues mesures sociales en trompe l'œil et sans commune mesure avec les régressions sociales qu'entrainerait l'application de ce projet.

Tout augmente sauf les salaires. Ça suffit!

Avec la flambée des prix, les augmentations de salaires sont au cœur des luttes ces derniers mois.

Depuis trop longtemps, les employeurs de nos secteurs n'ont qu'une obsession : réduire le « coût du travail ». Ils balaient toute demande d'augmentation de salaire sous prétexte que ce ne serait pas raisonnable pour l'économie.



Contrairement à ce qu'ils prétendent, depuis quarante ans, la part des salaires et cotisations sociales par rapport aux richesses créées n'a jamais cessé de diminuer.

Nos salaires doivent suivre l'inflation des prix. Depuis le début de l'année, les prix à la consommation ont augmenté de plus de 6 %. L'inflation devrait même atteindre 10 % d'ici la fin de l'année.

Depuis plus de vingt ans, les prix augmentent plus vite que les salaires. Le pouvoir d'achat des travailleur-ses, diminue d'année en année.

Le niveau de rémunération a commencé par le Smic reste clairement insuffisant pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et pour reconnaître les qualifications. Si le salaire minimum est indexé sur l'inflation, ce n'est pas le cas des grilles de salaires dans la branche ECLAT-ANIMATION ou FORMATION.

Aussi, à chaque revalorisation, les conventions collectives organisent des mécanismes pour rattraper le smic.

Des minima salariaux trop bas ont une incidence sur l'ensemble de la grille de salaires et donc sur les évolutions de rémunérations.

L'absence d'augmentation des salaires dans les branches érode au fur et à mesure l'échelle des salaires. Ainsi, beaucoup de salarié·es sont déclassé·es, et leurs qualifications non reconnues.

La CGT porte l'exigence de l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications des métiers.

Conditions de travail

Dans le secteur de l'animation, de la petite enfance et de la formation, les conditions de travail se dégradent, mode d'accueil dégradé, augmentation des taux d'encadrement. Ça suffit!



La CGT propose les revendications suivantes :

- •Retour à un départ à 60 ans,
- SMIC et pension à 2 000 €,
- Reconnaître le travail par le salaire. Cela implique de revaloriser l'ensemble des grilles de classification et de salaire pour que soient prises en compte les qualifications, les certifications, l'expérience acquise et la non-discrimination entre les salariés ;
- Prise en compte des années d'études et/ou de recherche d'emploi
- Indexation des pensions sur les salaires
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers
- Améliorations des conditions de travail

Avec de nouveaux financements :

- Fin des exonérations de cotisations sociales (plus de 150 milliards par an « offerts » au patronat)
- Hausse du taux de cotisation modulé suivant la plus-value réalisée par l'entreprise
- Hausse des salaires et égalité professionnelle femmes-hommes permettant une augmentation des cotisations sociales, ...

Plus nombreux, nous sommes plus forts

De nombreuses transformations pèsent sur notre quotidien, sur nos conditions de travail et interrogent notre avenir.

Les salarié·es ont souvent un sentiment d'impuissance face à ces bouleversements. Comment agir pour maîtriser notre avenir ? Comment intervenir sur les choix qui nous touchent directement ? Chacun d'entre nous détient une part de la solution. Beaucoup dépend de ce que nous sommes capables de faire ensemble pour que notre avis soit entendu, que les revendications élaborées ensemble trouvent une issue positive.

La CGT défend les intérêts individuels et collectifs des salarié·es. Quand nous prenons nos affaires en main, on peut changer les choses. L'action collective permet des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité...

La CGT se nourrit des différences de chacun·e pour faire vivre des valeurs de justice, de solidarité, de démocratie, d'antiracisme. Nous avons besoin que la CGT devienne plus forte, qu'elle s'installe dans le quotidien de travail de toutes et tous, partout.

Alors faites comme des milliers de salarié·es chaque année, organisez-vous, rejoignez-nous!



INFORMATION ELECTION 2023:



Instances Représentatives du personnel CSE, RP, CSSCT

Les négociations sont en cours sur les modalités de mise en place des futures instances dont les élections auront lieu fin d'années 2023.

La CGT revendique des instances à l'identique avec une proximité des instances **RP** (représentant de proximité), **CSSCT** (Commission santé sécurité condition de travail) et un **CSE** de l'UES garantissant une vision globale de l'UES.



APPEL A LA GREVE ILLIMITE RECONDUCTIBLE

La CGT appelle les salariés de l'UES Léo LAGRANGE à se mettre en grève et a participé aux manifestations sur l'ensemble des mouvements revendicatifs nationaux, départementaux et locaux pour porter leurs revendications liées aux salaires, emploi, conditions de travail, retraite......